

Evasion fiscale

Direction du séminaire Prof. Dr. iur. Pierre-Marie Glauser
Avocat, expert fiscal diplômé, lic. oec. HSG, associé du cabinet Oberson Avocats à Genève et Lausanne, professeur de droit fiscal à l'Université de Lausanne (HEC)

Objectif / contenu L'évasion fiscale est souvent utilisée par l'administration et les tribunaux pour requalifier un état de fait fiscal. Le séminaire aborde cette question et son application en droit fiscal suisse. L'objectif consiste à délimiter le champ d'application de l'évasion fiscale pour mettre en évidence les cas dans lesquels elle peut être utilisée par les autorités fiscales et les tribunaux, que cela soit dans le cadre de situations suisses ou internationales.

Le séminaire aborde le sujet aussi bien dans le contexte des impôts directs qu'indirects (TVA) et donne un aperçu sur la situation dans l'Union Européenne. Le séminaire cherche aussi à permettre de délimiter le concept d'évasion fiscale des états de fait du droit pénal fiscal.

Public cible Le séminaire s'adresse à un public de spécialistes de la fiscalité, actifs dans le domaine du conseil, dans les entreprises, les administrations, les tribunaux et le milieu académique. Les participants au séminaire devront déjà disposer de bonnes connaissances en matière de fiscalité acquises dans le cadre de leurs activités.

Méthodologie Des spécialistes expérimentés présenteront la problématique sur la base de cas pratiques. Les solutions proposées aux participants seront présentées lors du séminaire et remises par écrit dans la documentation.

Langue du séminaire Français

Thèmes et conférenciers

Notion d'évasion fiscale – introduction générale
Fondements et mécanisme de l'évasion fiscale; délimitation par rapport à l'interprétation économique de la norme.

Evasion fiscale et TVA
Rôle de l'évasion fiscale en matière de TVA et délimitation par rapport à l'interprétation économique. Application de l'évasion fiscale dans la pratique: assujettissement TVA; exportation des prestations de services (sociétés offshores); récupération de l'impôt préalable; etc.

Prof. Dr iur. Pierre-Marie Glauser (voir ci-contre: «Direction du séminaire»)

L'abus de droit en droit communautaire
Historique de la jurisprudence de la CJCE en matière d'abus de droit en tant que principe général de droit communautaire, son application en impôts directs et aux droits de douane et son extension aux exceptions de la TVA européenne.

Christian Amand Avocat, Loyens & Loeff, Bruxelles

Evasion fiscale en matière d'impôts directs
Délimitation avec les situations d'application de l'interprétation économique (liquidation partielle indirecte, transposition, manteau d'actions, etc.); délimitation par rapport au «principe de facticité»; exemples concrets d'application de l'évasion fiscale en matière d'impôts directs.

Frédéric Vuilleumier Lic. iur., avocat, expert fiscal diplômé, associé du cabinet Oberson Avocats à Genève et Lausanne, Chargé de cours à l'Université de Lausanne (HEC)

Evasion fiscale en matière internationale
Evasion fiscale et transparence fiscale («Durchgriff»); la notion d'abus dans le cadre des CDI; dispositifs anti-abus

spécifiques (AF 62; LOB; etc.); réserve générale de l'abus en droit fiscal international; pratiques de l'AFC, en particulier la théorie des anciennes réserves; l'abus dans le cadre de l'art. 15 de l'Accord sur la fiscalité de l'épargne.

Prof. Dr. iur. Robert Danon LL.M. in International Taxation (Leyden), professeur ordinaire de droit fiscal à l'Université de Neuchâtel, co-directeur du Centre de droit commercial et fiscal (CNCF)

Evasion fiscale et droit pénal
Délimitation entre évasion fiscale et états de fait objectifs du droit pénal fiscal (soustraction fiscale, usage de faux, fraude ou escroquerie fiscale); évasion fiscale et états de fait subjectifs (intention – négligence); jurisprudences appliquant les deux notions au même état de fait; rapports entre évasion fiscale et infractions fiscales selon certains droits étrangers.

Prof. Dr. iur. Henri Torrione LL.M., lic. phil., expert fiscal diplômé; professeur ordinaire de droit fiscal et de philosophie du droit à l'Université de Fribourg

Table ronde et discussion sur les thèmes de la journée
En plus des conférenciers ci-dessus, participeront à la table ronde:

Marc Bugnon Lic. iur.; Chef de la Division Droit, Division principale de l'impôt fédéral direct, de l'impôt anticipé et des droits de timbre, Administration fédérale des contributions, Berne

Pierre Dériaz Expert fiscal diplômé, Directeur-adjoint et responsable de la division de la taxation, Administration cantonale des impôts, Lausanne

Date mercredi, 12 novembre 2008

Heure de 09:00 à 17:45

Prix du séminaire CHF 920.-, prix réduit pour sponsors
CHF 820.-

Compris dans le prix du séminaire documentation, repas
de midi, rafraichissements

Inscriptions jusqu'au 22 octobre 2008

Le nombre de participants étant limité, les demandes
d'inscription seront traitées dans leur ordre d'arrivée.
L'inscription peut se faire au moyen de la carte réponse
ci-jointe ou directement sur le site internet d'ISIS:
www.isistax.com

Adresse Lausanne Palace & Spa
Grand-Chêne 7-9, 1002 Lausanne
Tél.: 021 331 31 31
Fax: 021 323 25 71
www.lausanne-palace.com

Organisation des séminaires

SEMAG Seminar-Management AG
Case postale 1794, 8401 Winterthur
Tél. 052 202 27 36, Fax 052 202 27 40

ISIS) Institut de Droit Fiscal
Suisse et International

Gertrudstrasse 1 Case postale 1794 8401 Winterthur
Tél. 052 202 27 39 Fax 052 202 27 40 www.isistax.com

Séminaire d'approfondissement 08 / 501

Lausanne Palace & Spa: 12 novembre 2008

Direction du séminaire: Prof. Dr. iur. Pierre-Marie Glauser